

[Text]

you that I am specifically dealing with my western colleagues, but I know they are fully seized of the importance of the Senate question to them and I believe something will come forward in the coming weeks.

Ms Blondin (Western Arctic): Premier McKenna, I would like to commend you on your sense of diplomacy and fairness and your commitment to national unity. I feel comfortable with the fact that you have put forward amendments that will do much for the creation of provinces in the two territories. I know you have personally been there, so your sensitivity was perhaps a bit enhanced by your contact.

I would like to raise another issue with regard to the aboriginal peoples. In your statement you speak about the distinct society. You say:

We do not object in any way to the recognition of Quebec as a distinct society. It is a fact. We acknowledge that the Government of Quebec must have a constitutionally recognized role to preserve and promote that distinctiveness.

The aboriginal people, the Assembly of First Nations, said:

It should be noted at the outset that the First Nations fully support Quebec's desire to re-establish itself within the constitutional fold. However, the recognition of Quebec as a distinct society and the constitutional entrenchment of Quebec's anglo-French cultural duality as a fundamental characteristic of Canada are both objectionable and historically inaccurate.

They also go on to say:

If Quebec's linguistic and cultural heritage is the feature that distinguishes it, surely the First Nations, whose languages and cultures are even more unique and special, warrant similar constitutional protection. Furthermore, the idea that French and English are the founding nations of Canada is a myth that cannot be perpetuated in the Canadian Constitution. The First Nations must be accorded recognition as Canada's first and founding peoples, which is an historical fact.

I would like to get your reaction to what accommodations you have made. You have made references to it, but not specifically with regard to a recognition of aboriginal peoples as a distinct society.

Mr. McKenna: Your question is a very good one, Ethel. I must tell you that nothing has touched me as much, being a Canadian, as travelling across this country and in particular travelling through northern Canada, meeting with residents of the territories in the aboriginal communities, wherever they might live.

[Translation]

de tellement neuf, toutefois. Je peux cependant vous dire que mes collègues de l'Ouest sont pleinement conscients de l'importance que revêt la question du Sénat pour eux, et je pense qu'ils auront quelque chose à proposer au cours des semaines à venir.

Mme Blondin (Western Arctic): Monsieur le premier ministre, je vous félicite de votre diplomatie et de votre sens de la justice, ainsi que de votre engagement à l'égard de l'unité nationale. Je suis heureuse que vous ayez présenté des modifications qui aideront à faire avancer le dossier de la création de provinces dans les deux territoires. Je sais que vous y êtes allé, personnellement, et votre visite vous a probablement permis de comprendre un peu mieux la situation.

Je voudrais aborder une autre question au sujet des peuples autochtones. Dans votre déclaration, vous parlez de la société distincte. Vous dites:

Nous ne sommes aucunement opposés à la reconnaissance du Québec à titre de société distincte. C'est une réalité. Nous reconnaissons que le gouvernement du Québec doit jouer un rôle reconnu dans la Constitution en ce qui a trait à la protection et à la promotion de ce caractère distinctif.

Pour leur part, les autochtones, l'Assemblée des Premières nations, ont dit:

Il faut souligner, dès le départ, que les Premières nations appuient pleinement le désir du Québec d'être rétabli au sein de la Constitution canadienne. Toutefois, la reconnaissance du Québec, en tant que société distincte, et la reconnaissance constitutionnelle de la dualité culturelle anglaise et française du Québec, en tant que caractéristique fondamentale du Canada, sont toutes deux contestables et fausses sur le plan historique.

Ils ajoutent:

Si l'héritage linguistique et culturel du Québec lui confère un caractère distinctif qui mérite d'être protégé dans la Constitution, que dire alors des langues et des cultures des Premières nations qui ont un caractère encore plus unique et spécial? Qui plus est, l'idée que les peuples français et anglais sont les peuples fondateurs du Canada est un mythe qu'il faut cesser de perpétuer dans la Constitution canadienne. Ce sont les Premières nations qui méritent ce titre, ce qui correspond à la réalité historique.

Je voudrais avoir votre réaction à cet égard. Vous y avez fait allusion, mais pas au point de reconnaître les peuples autochtones comme une société distincte.

M. McKenna: C'est une très bonne question, Ethel. Je dois vous dire que rien ne m'a plus touché, en tant que Canadien voyageant dans tout le Canada, et en particulier dans le nord du Canada, que de rencontrer des membres des collectivités autochtones des territoires, où qu'ils vivent.